CONSEIL TERRITORIAL
CT – PV DE LA RÉUNION N°2-2021

12 mai 2021
Visioconférence

Présidence : René Meyer

Président(e)s de CDA présent(e)s : Louis-Guillaume Blanc (16), Alain Gouguet (17), Romain David (19), Yves Orlianges (23), Lionel Brusquand (24), Caroline Pujol représentante Éric Fradin (33), Alain Tauzin (40), Nathalie Richard (47), Marilyn Georgel (64), Pascal Brosseau (79), Alain Devaux (86)

Absent(s) : CDA 87, pas de représentant

Membres de droit présents : René Meyer, Françoise Jeante,

Membre de droit excusé : Éric Fradin

Membres Bureau Exécutif présents : Marilyn Georgel, Martine Prévost, Joël Jollit, Martine Watrice, Jean-Pierre Rouquier, Yoann Cabirol (Président CSOR)

Invité présent : Michaël Bournazeix, Directeur Sportif

Secrétaire de séance : Yves Orlianges

Début de la séance (19h05) ; Fin de la séance (21h15)

Séance ouverte à 19h05 avec un mot de bienvenue de René Meyer et Françoise Jeante.
11 comités sur 12 sont présents, CDA 33 représenté par Caroline Pujol.

1/ DISCUSSION SUR CIRCULAIRE FÉDÉRALE N°20 DU 5 MAI 2021

La FFA propose une réduction de 20 €. La part fédérale passe de 30 € à 10 € pour les primo-licenciés du 1er mai au 31 août 2021.
René Meyer précise que la LANA a proposé d'exonérer la part régionale, à effet rétroactif, à compter du 1er avril. Les membres du Comité Directeur ont été invités à se prononcer sur cette exonération : 18 POUR, 3 CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

Pascal Brosseau demande ce qu'on entend par « primo-licenciés ». Cela concernerait-il ceux qui ont été adhérents il y a deux ou trois ans ? La réponse est sans ambiguïté : ce doit être des personnes qui n'ont jamais été licenciées FFA.

Pour Alain Gouguet, avec la borne au 1er mai, la FFA se moque du monde. Très peu de personnes vont être concernées.

Michaël Bournazeix confirme la décision du BE de LANA ; il a fait une extraction des nouvelles adhésions entre le 1er avril et le 12 mai, cela concerne 180 créations, donc 1.821 € de part Ligue.
Alain Gouguet souhaiterait une extraction, notamment à partir d'une date plus avancée pour les comités. Michaël explique qu'on peut, tel qu'il l'a fait, réaliser une extraction à partir de l'application exportation du SI-FFA.

René Meyer précise que la date de départ de la réduction a été débattue en réunion FFA et que celle-ci n'a pas émis une fin de non-recevoir à ce que la date de départ de la réduction soit au 1er avril. La LANA va adresser un courrier à la FFA dans ce sens.

Nicole Duclos pose la question de la gestion pratique des rétrocessions : ce seront des notes de crédit sur les comptes des clubs (et remboursement aux clubs pour la part comité).

Michaël Bournazeix rappelle que cela ne concernera qu'un billet total de 2500 à 3000 € maximum pour la Ligue.
Pour Alain Gouguet, la FFA n'a pas conscience du travail que cela peut représenter pour la LANA. René Meyer indique que les régularisations (versements) ne seront effectuées qu'en une seule fois en fin de période.

Pour Lionel Brusquand, on parle de mesurettes, qui ne compenseront pas les pertes importantes de certains clubs, notamment organisateurs. Caroline Pujol aurait préféré que la FFA se concentre sur des propositions d'accompagnement ou de réduction de licence pour la rentrée.

René Meyer précise qu'il a été demandé à la FFA de ne surtout pas proroger la validité des licences au 31 octobre comme l'an dernier.

Alain Gouguet souhaiterait surtout qu'une action soit menée pour les licenciés qui sont restés fidèles : il souhaite qu'une action spécifique soit menée pour le renouvellement des licences compétition de septembre.
Pascal Brosseau est d'accord sur cette proposition, son club va proposer une remise de cotisation indexée sur les deux dernières saisons, et en parallèle que les adhérents fassent un don selon leur souhait, pour compenser la perte de trésorerie.

Nicole Duclos donne des nouvelles du Pass'Sport, qui s'élèvera à 50 € par famille qui recevra une aide à la rentrée scolaire.
Françoise Jeante précise que cela sera formalisé par des bons CAF remis au club, charge à lui d'envoyer la demande de remboursement au service déconcentré du département.

Michaël Bournazeix est d'accord pour dire qu'il s'agit d'une mesurette et une simple action de communication, qui ne va pas coûter grand-chose à la FFA. Il faudrait selon lui que les Comités portent leurs doléances pour que des mesures spécifiques de réduction soient établies à la rentrée de septembre.
Yoann Cabirol pense que cette demande pourrait être portée par les délégués à la future AG de la FFA.
René Meyer propose que le bureau de LANA envoie un premier avis s'appuyant sur nos échanges au Comité directeur FFA, et que les délégués LANA mettent ce sujet à l'ordre du jour de leur réunion préparatoire.

Alain Gouguet est d'autant plus favorable à une action de réduction du coût des licences, qu'il précise être très inquiet, pour les clubs, de la probabilité que l'ANS demande le reversement des aides versées en 2020 pour des actions qui n'auraient pu être réalisées par les clubs (ex : stages), ce qui n'a pas été le cas pour les demandes de FDVA.
René Meyer demande d'attendre pour voir la position définitive de la FFA sur ce sujet.

2/ CIRCUIT DES MEETINGS RÉGIONAUX

Yoann Cabirol a reçu les propositions de presque tous les départements.

- Modification de date pour Angoulême qui tombait à la même date que Cognac.
- Dans le sud, Saint-Jean-de-Luz et Dax ont positionné leur meeting le même jour et avec quasiment les mêmes épreuves, et des contraintes pour modifier la date pour chacun.
- En complément, Poitiers a ajouté une journée avec deux meetings (un de deux heures, et un second de trois heures), qui regroupe quasiment toutes les disciplines. On s'interroge sur la pertinence de cette programmation.

Alain Gouguet demande si des épreuves minimes peuvent être programmées.
Yoann Cabirol répond qu'à la marge oui ; sachant qu'en parallèle Michaël Bournazeix rappelle que les comités fixent des épreuves jeunes et qu'elles devraient suffire à la réalisation de performances pour ces catégories.

Pascal Brosseau préconise des conditions allégées d'organisation et de participation pour les meetings de juillet, date à laquelle les qualifications pour les épreuves nationales seront terminées, ce qui permettra la participation d'athlètes n'ayant pas eu beaucoup d'occasions de compétitions. Cette remarque est partagée par l'assistance.

Michaël Bournazeix remarque que certaines épreuves apparaissent peu, voire pas du tout (steeple) sur les meetings régionaux. Les CSO départementales doivent réfléchir à compléter leur programmation en conséquence.
Alain Devaux précise aussi que les meetings nationaux intègrent des épreuves complémentaires pouvant servir de support à des performances qualificatives.

Pascal Brosseau pose la question de l'éligibilité des performances d'animation COVID pour des championnats de France.
Françoise Jeante confirme qu'elles ne seront pas prises en compte, la réouverture des compétitions dès le 19 mai laissant une plage suffisamment large pour réaliser les performances demandées. Les perfs d'animation COVID resteront classantes. Sur le territoire LANA, les perfs « COVID » serviront néanmoins pour valider une participation à un meeting régional.

Sur le plan organisationnel, quelques échanges sur l'interprétation en termes de jauge et d'obligation ou pas de tests PCR pour l'entrée au stade (a priori, ne concerne que les spectateurs, et à partir du 9 juin). Par ailleurs, Alain Gouguet déplore la décision ministérielle de remplacer, pour la prise de licence, les certificats médicaux pour les mineurs par un simple questionnaire de santé complété par les parents. Il craint que les entraîneurs puissent être tenus responsables en cas de blessures de jeunes athlètes.

Pascal Brosseau évoque les futurs championnats de cross-country. Il a bien compris que les demi-finales 2021 auront lieu à Ruelle, mais s'inquiète des intentions de la Ligue pour 2022, ayant compris que Bressuire et Oloron-Sainte-Marie auraient chacun un quart de finale, alors que le SBAC pensait qu'on lui confierait la demi-finale, suite aux divers reports subis depuis 2019. Pour les représentants de la CSO, il semblait acquis que Bressuire serait l'organisateur de la demi-finale.
Joël Jollit va lancer un appel à candidature pour le quart de finale zone Nord, et René Meyer indique que le prochain Comité directeur tranchera définitivement sur cette implantation en Deux-Sèvres (implantation pour la ½ finale 2022).

Suivent quelques échanges sur l'opportunité de reposer la question du transfert de la responsabilité d'organisation des cross à

la CRR au lieu de la CSO, notamment en ce qui concerne la gestion des qualifications.

Des modules de formation cross permettraient peut-être de renforcer les compétences sur ce sujet.

Lors de la réunion de la CRJ qui se déroule le lendemain, va sans doute être entérinée l'absence de Pointes d'Or B pour cette année, compte-tenu de la difficulté de programmer une date sur un calendrier contraint, charge aux départements de prévoir des épreuves départementales, qui peuvent être communes entre Comités. La date limite de réalisation des perfs pour la qualification aux Pointes d'Or A a bien été confirmée au dimanche 27 juin inclus.

Nicole Duclos fait part de son inquiétude quant à la disponibilité et la motivation des jurys, et craint des difficultés pour constituer des jurys suffisants, a fortiori avec la forte cadence de compétitions à prévoir en juin.

René Meyer demande de son côté à ce que, dès la finalisation des programmes des divers meetings régionaux, la communication sur le site de la Ligue soit marquante, ce qui sera fait avec un décalage dans le temps du fait de l'absence pour congés du salarié chargé de la communication.

René Meyer *Président LANA*	Yves Orlianges *Secrétaire de séance*